

UN COUP DE POUCE POUR VOUS LOGER ?



JE SUIS SALARIÉ DE MOINS DE 30 ANS, À QUELLES AIDES AI-JE DROIT ?



UN GARANT POUR MON LOGEMENT

Action Logement **facilite mon entrée dans les lieux en se portant garant auprès de mon propriétaire avec Visale**, une garantie **100 % gratuite**.

→ Je fais le test et ma demande sur visale.fr



UN COUP DE POUCE POUR FINANCER MA CAUTION

Action Logement **finance gratuitement mon dépôt de garantie** au moment de mon entrée dans un nouveau logement grâce à l'**AVANCE AGRI-LOCA-PASS**.

→ Je fais ma demande sur site.actionlogement.fr/contactpeac



UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE LOGEMENTS

Action Logement propose des **locations adaptées à ma situation** : résidences temporaires, colocation, etc.

→ Je me connecte sur actionlogement.fr > rubrique 'Louer'



UNE AIDE POUR PAYER MON LOYER

Si je suis **alternant**, Action Logement **prend en charge gratuitement une partie de mon loyer, jusqu'à 300 € par mois**, pour me rapprocher de mon école ou de mon entreprise : l'**aide AGRI-MOBILI-JEUNE**.

→ Je fais le test et ma demande sur mobilijeune.actionlogement.fr

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord de l'employeur et d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur et du solde disponible auprès d'Action Logement Services. Pour connaître les modalités, contactez-nous.

* Les services d'accompagnement à la recherche de logement peuvent être délivrés par des sociétés filiales d'Action Logement ou des opérateurs indépendants.

Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement. Le prêt AVANCE AGRI-LOCA-PASS et les aides AGRI-MOBILITÉ et AGRI-MOBILI-JEUNE sont prévus par des circulaires ministérielles et distribués par Action Logement Services.



DES AIDES POUR MA MOBILITÉ

Action Logement **finance gratuitement ma mobilité professionnelle entre 2 régions avec l'aide AGRI-MOBILITE**.

Jusqu'à 3 200 € de subvention pour financer les frais d'accompagnement à la recherche d'un logement par un opérateur spécialisé de mon choix* et diverses dépenses liées à mon changement de logement (frais d'agence, double charge de logement ...).

→ Je fais ma demande sur site.actionlogement.fr/contactpeac



Une subvention de 1 000 € pour me rapprocher de mon emploi ou de ma formation et faciliter ainsi ma mobilité.

→ Je fais le test et ma demande sur piv.actionlogement.fr/simulateur-mobilite



2 AIDES EXCEPTIONNELLES LIÉES À LA CRISE SANITAIRE

• **Une subvention de 150 € par mois** pour réduire mes charges de logement. Aide limitée à 2 mois (jusqu'à 300 €) ou **6 mois (jusqu'à 900 €)** si j'ai **perdu mon emploi pendant la crise sanitaire**.

→ Je fais le test et ma demande sur aide-urgence.actionlogement.fr

• Si je suis **saisonnier agricole, jusqu'à 600 € de subvention** pour réduire mes frais d'hébergement.

→ Je fais ma demande sur actionlogement.fr/aide-urgence-saisonniers-agricoles

UNE PLATEFORME POUR LES ALTERNANTS

Je découvre en quelques clics toutes les aides qui vont me simplifier la vie !

→ Je me connecte sur alternant.actionlogement.fr